

Compte rendu intersyndical
Section 10 du Comité National de la recherche scientifique
Session d'automne, 6-9 novembre 2018

Liste des élus syndiqués de la section 10

Patrick Carré Elu C SNPTES	LRGP (UMR 7274) ENSIC 1 rue Grandville, BP20451 54001 Nancy	Tél: 03 83 17 53 22 Mél: patrick.carre@univ-lorraine.fr
Stéphanie De Persis Elu B2 SGEN-CFDT	ICARE (UPR 3021) Université d'Orléans 1C avenue de la recherche 45071 Orléans	Tél: 02 38 25 54 88 Mél: stephanie.de_persis@cnrs-orleans.fr
Hervé Doreau Elu C SNTRS	ENSMA Institut P' D2 1 avenue Clément Ader, BP 40109 86961 Futuroscope Chasseneuil du Poitou	Tél: 05 49 49 82 75 Mél: herve.doreau@ensma.fr
Khaled Hassouni Elu A2 SGEN-CFDT	LSPM (UPR 3407) Université Paris 13 Bâtiment L1 & L2 93430 Villetaneuse	Tél: 01 49 40 34 11 Mél: khaled.hassouni@lspm.cnrs.fr
Nolwenn Le Pierres Elu B2 SNESUP-FSU	LOCIE (UMR 5271) Université Savoie Mont Blanc Savoie Technolac Campus scientifique 73376 Le Bourget du Lac	Tél: 04 79 75 88 58 Mél: Nolwenn.Le-Pierres@univ-smb.fr
Karine Loubière Elu B1 (actuellement A1) SNTRS	LGC (UMR 5503) 4 allée Emile Monso, BP 84234 31432 Toulouse cedex 4	Tél: 05 34 32 36 19 Mél: karine.loubiere@ensiacet.fr
Françoise Massines Elu A1 SNCS	PROMES (UPR 8521) Rambla de la thermodynamique 66100 Perpignan	Tél: 04 68 68 27 03 Mél: francoise.massines@promes.cnrs.fr
Aurore Naso Elu B1 SNCS	LMFA (UMR 5509) Ecole Centrale de Lyon 36 avenue Guy de Collongue 69134 Ecully cedex	Tél: 04 72 18 61 95 Mél: aurore.naso@ec-lyon.fr
Ouamar Rahli Elu C SGEN-CFDT	IUSTI (UMR 7343) Polytech' Marseille-DME 13453 Marseille cedex 13	Tél: 04 91 10 68 86 Mél: ouamar.rahli@univ-amu.fr
Konstantinos Termentzidis Elu B1 SNCS	CETHIL (UMR 5008) 9 Rue de la Physique, 69100 Villeurbanne	Tél: 04 72 43 87 54 Mél: konstantinos.termentzidis@insa-lyon.fr

Retrouvez la section 10 du CoNRS sur
<https://s10cnrs.wixsite.com/section10>

20 des 21 membres de la section étaient présents au début de cette session, Stéphanie De Persis étant excusée.

Les membres de rang C ont quitté la session lors de l'examen des promotions CRHC.

Les membres de rang B et C ont quitté la session lors de l'examen des promotions DR1, DRCE1 et DRCE2.

Marie-Yvonne Perrin (DAS INSIS pour la section 10) et Hniya El Khchai (en charge du suivi des structures de l'INSIS) ont assisté à une partie de la session (hors promotions, médailles et discussions internes).

I. Vie de la section

I.1. Composition de la section

Suite aux démissions de Jacques Magnaudet et de Pascale Domingo après la session de printemps 2018, Yoel Forterre – DR2 à l'IUSTI, Marseille - (membre élu¹) et Pierre-Alexandre Glaude – DR2 au LRGP, Nancy - (membre nommé) sont dorénavant membres de la section.

Le remplaçant de Pascale Domingo au bureau de la section est Khaled Hassouni.

I.2. Bilan de l'année passée concernant les concours et les promotions

Concernant le **concours CRCN 2018**, une inversion de classement entre les candidats classés 9^{ème} et 10^{ème} (pour 8 postes) a eu lieu lors du jury d'admission.

Concernant le **concours DR2 2018**, aucune modification n'a eu lieu lors du jury d'admission, les 8 premiers candidats classés ont donc été admis.

Concernant les **promotions CRCN-CRHC** évaluées lors de la session de printemps 2018, 32 dossiers avaient été déposés. La section a bénéficié de 8 promotions (au lieu des 7 initialement attendues) et les 8 premiers candidats qu'elle avait proposés (sur une liste de 12 classés) ont donc été promus rétroactivement au 1^{er} octobre 2017. Tous étaient à l'échelon terminal du corps des CRCN.

NICOLI Colette	M2P2 (UMR 7340)	Marseille
MARIE Jean-Louis	LMFA (UMR 5509)	Lyon
CORBEL Serge	LRGP (UMR 7274)	Nancy
BORDAGE Marie-Claude	CRCT (SNC 5048)	Toulouse
THIRIET Marc	LJLL (UMR 7598)	Paris
THIBAUT Jean-Paul	LEGI (UMR 5519)	Grenoble
ANNE ARCHARD Dominique	IMFT (UMR 5502)	Toulouse
BLIN-SIMIAND Nicole	LPGP (UMR 8578)	Orsay

¹ Conformément aux règles du Comité National, le nouveau membre a été élu par la section suite à sa candidature.

Retour sur la session d'automne 2017

- Pour les **promotions DR2-DR1**, 30 dossiers avaient été soumis, 9 candidats ont été classés et 18 possibilités étaient attendues pour l'INSIS. Au final, la section a bénéficié de 7 promotions qui ont été attribuées aux 7 premiers candidats classés.

BELMONTE Thierry	IJL (UMR 7198)	Nancy
ROIZARD Denis	LRGP (UMR 7274)	Nancy
GODEFERD Fabien	LMFA (UMR 5509)	Lyon
CARDINAUD Christophe	IMN (UMR 6502)	Nantes
ROUX-DE-BALMANN Hélène	LGC (UMR 5503)	Toulouse
CHAUVEAU Christian	ICARE (UPR 3021)	Orléans
VOLZ Sebastian	LIMMS (UMI 2820)	Tokyo

- Concernant les **promotions DR1-DRCE1**, il y avait 13 dossiers soumis, 3 classés, 4 possibilités pour l'INSIS. La section a bénéficié de 2 promotions. Il s'agit d'Annie MARC (LRGP, UMR 7274, Nancy) et de Jean-Michel POUVESLE (GREMI, UMR 7344, Orléans).
- Concernant les **promotions DRCE1-DRCE2**, il y avait une seule candidate et elle a été retenue: Elisabeth GUZZELLI (IUSTI, UMR 7343, Marseille).

Message d'Antoine Petit, PDG du CNRS, au sujet des demandes de promotions aux grades de DR1, DRCE1 et DRCE2:

Dans un courrier adressé aux Présidents des sections le 7 octobre 2018, Antoine Petit annonce qu'il souhaite que le ratio homme/femme des chercheurs proposés pour une promotion soit proche, au niveau de chaque institut, voire de chaque section, du ratio homme/femme promouvables, et non pas de celui homme/femme candidats. Il désire **encourager les candidatures féminines** à ces promotions.

Informations concernant le règlement du CNRS:

- Les chargés de recherche peuvent postuler au concours DR2 s'ils sont dans leur corps depuis au moins trois années.
- Peuvent seuls être promus au 1^{er} échelon de la classe exceptionnelle les directeurs de recherche de 1^{ère} classe justifiant d'au moins 18 mois d'ancienneté dans le 3^{ème} échelon de la 1^{ère} classe.
- Peuvent seuls être promus au 2^{ème} échelon de la classe exceptionnelle les directeurs de recherche du 1^{er} échelon de cette classe justifiant d'au moins 18 mois d'ancienneté dans cet échelon.

I.3. Participation de la section à l'attribution de la PEDR aux chercheurs

A l'issue d'un vote (question: Souhaitez-vous que la section se saisisse du processus d'attribution de la PEDR en 2019 ? Résultat: OUI: 1, NON: 16, ABS: 3), la section 10 du Comité National de la Recherche Scientifique a choisi de **ne pas participer au processus d'attribution de la PEDR en 2019**.

I.4. Discussion sur le concours 2019

Les modalités concernant les auditions des candidats au concours CRCN 2019 seront finalisées après le Jury d'Admissibilité sur Dossiers (prévu les 25 et 26 février 2019), lorsque le nombre de candidats sera connu. La section prévoit néanmoins d'auditionner les candidats en jury plénier comme l'an dernier.

Comme lors des années précédentes, la section a choisi de ne pas auditionner les candidats DR2 lors du concours 2019.

I.5. Rencontre avec les chargés de recherche recrutés sur le concours 2017

Pour la première fois, la section a souhaité s'entretenir avec les chargés de recherche recrutés sur le concours 2017. Elle les a reçus ensemble pour un entretien dont l'objectif était double:

- discuter avec eux de leur première année au CNRS,
- leur expliquer le fonctionnement de la section et du CNRS.

La section a ainsi reçu:

- | | | |
|----------------------------|--------|----------|
| - Stéphane Cuynet | IJL | UMR 7198 |
| - Giorgia Fugallo | LTeN | UMR 6607 |
| - Josué Melguizo-Gavilanes | Pprime | UPR 3346 |
| - Onofrio Semeraro | LIMSI | UPR 3251 |
| - Benoît Semin | PMMH | UMR 7636 |
| - Fabien Thiesset | CORIA | UMR 6614 |
| - Luc-Sy Tran | PC2A | UMR 8522 |

Sylvain Iseni (GREMI, UMR 7344) était excusé.

I.6 Rapport de conjoncture

Une des missions des sections du CoNRS est d'établir un rapport de conjoncture à mi-mandat (le rapport de prospective étant du ressort des Conseils Scientifiques d'Institut). Ce rapport est censé permettre à l'institut, et plus largement au CNRS et au MESR, de définir des orientations stratégiques, par exemple pour identifier les domaines émergents ou renforcer certains domaines jugés faibles à l'échelon national.

Lors de cette session d'automne, la section a travaillé sur ce rapport, via une restitution orale sur le travail réalisé par les différents groupes thématiques. Une autre journée de travail aura lieu en février, notamment dans le but d'harmoniser les différentes contributions écrites, d'identifier des éléments communs aux différentes thématiques, et de discuter sur l'interdisciplinarité au sein de la section et avec les autres sections.

Le document de la section, qui fera une quinzaine de pages, doit être finalisé pour début juillet afin d'être harmonisé avec ceux des autres sections et intégré dans le document final.

I.7 HCERES

Les laboratoires évalués en 2018-2019 et relevant de façon principale ou secondaire de la section 10 sont:

Laboratoire	Ville	Code	Institut Principal	Section Principale
LPGP	Orsay	UMR 8578	INSIS	10
PC2A	Lille	UMR 8522	INSIS	10
FAST	Orsay	UMR 7608	INSIS	10
LadHyX	Palaiseau	UMR 7646	INSIS	10
EM2C	Chatenay-Malabry	UPR 288	INSIS	10
LMFL-Kampé de Fériet	Lille	FRE 2017	INSIS	10
MSME	Marne-la-Vallée	UMR 8208	INSIS	10
LIMSI	Orsay	UMR 3251	INS2I	7
LAMIH	Valenciennes	UMR 8201	INS2I	7
LPP	Palaiseau	UMR 7648	INSIS	4
LOA	Palaiseau	UMR 7639	INP	4
LPICM	Palaiseau	UMR 7647	INSIS	8
LCF Fabry	Orsay	UMR 8501	INP	8
CMAF	Palaiseau	UMR 7641	INSMI	41
IMSIA	Palaiseau	UMR 9219	INSIS	9
NAVIER	Marne-la-Vallée	UMR 8205	INSIS	9

II. Intervention de Marie-Yvonne Perrin (DAS) (6 novembre 2018)

Jean-Yves Marzin ayant un empêchement, Marie-Yvonne Perrin a fait une intervention au nom de l'INSIS.

Promotions:

Marie-Yvonne Perrin annonce le nombre de possibilités de promotions pour cette année, **pour l'ensemble de l'institut:**

- 19 promotions CRCN-CRHC (+1 par rapport à la précédente campagne)
- 19 promotions DR2-DR1 (+1 par rapport à l'an dernier)
- 4 promotions DR1-DRCE1

Elle demande à ce que, pour chacune de ces promotions, le rapport homme/femme des candidats classés par les sections soit identique à celui des chercheurs promouvables, et non à celui des chercheurs candidats.

La section indique alors qu'elle n'a pas reçu les données chiffrées sur les rapports homme/femme promouvables et donc qu'il lui sera difficile de pleinement intégrer cette condition. En section 10, le rapport femme/homme est voisin de 0,3 dans le corps des CR comme dans celui des DR. La règle que cherche à appliquer la section est de maintenir ce ratio pour les candidates et candidats classés au-dessus de la barre. Pour les promotions DRCE, elle est limitée par le nombre de candidates.

La section souligne la très forte pression au niveau de la promotion DR1-DRCE1. Cette pression est en partie la conséquence du quota imposé par un décret, qui fixe le nombre maximal de DRCE1 à 10% du nombre de DR1. Même si elle est observée dans l'ensemble des sections, elle est d'autant plus forte qu'en section 10 le nombre de DRCE1, qui devrait être compris entre 6 et 7, n'est que de 5 à ce jour. Marie-Yvonne Perrin répond qu'elle a bien conscience de cette situation.

Médailles d'argent et de bronze:

Marie-Yvonne Perrin rappelle que l'institut demande que la section lui propose deux noms pour chacune des deux médailles: un homme et une femme, chercheurs ou enseignants-chercheurs.

Budget du CNRS:

Marie-Yvonne Perrin annonce que les arbitrages ne sont pas terminés, mais que les indications actuelles laissent entrevoir un budget du CNRS pour 2019 légèrement supérieur à celui de 2018 (augmentation d'environ 10 Meuros²).

Postes au concours 2019:

Marie-Yvonne Perrin confirme que 250 postes de chercheurs et 310 postes d'ITA seront mis au concours 2019. Ces chiffres ont été calculés selon un lissage sur 5 ans des départs à la retraite sans tenir compte des autres départs (démission, décès, etc...).

L'INSIS devrait ainsi se voir attribuer pour ce concours 20 postes de CRCN (contre 21 au concours 2018), 21 postes de DR2 (comme en 2018), et une vingtaine de postes ITA.

Elle présente ensuite les possibilités de recrutements prévues pour la section 10, au **concours chercheurs 2019**³:

- **5 postes CRCN;**
- **1 poste CRCN** fléché Energie solaire concentrée affecté à PROMES pour exercer des activités sur le site d'Odeillo;
- **7 postes DR2;**
- **1 poste DR1** (création) pour un chercheur affecté au laboratoire Kampé de Fériet, à Lille.

Financement de thèses:

Marie-Yvonne Perrin explique que le CNRS financera, sur son fonds de roulement, des allocations doctorales (environ 200 en 2019 et 100 en 2020)⁴.

² en euro constant sur une subvention d'état en 2017 de 2,72 milliards d'euros, soit une augmentation de 0,4 %.

³ Pour rappel, lors du concours 2018, la section 10 s'était vue attribuer 8 postes de CRCN (dont 2 prioritairement sur les thèmes: – «Energies renouvelables: solaire thermique ou énergies marines renouvelables» – «Transformation de la biomasse») et 8 postes de DR2.

⁴ Il n'y aura pas d'appel à projets. Environ 80 bourses seront attribuées en lien avec des projets interdisciplinaires, 40 pour des projets internationaux et 60 sur des questions de société. Les directions d'instituts choisiront une grande partie des projets à pourvoir.

S'engage ensuite une discussion entre Marie-Yvonne Perrin et la section:

– *Section: Qu'en est-il de la diminution du nombre de tutelles de certaines UMR souhaitée par Antoine Petit ?*

M.-Y. Perrin répond que le CNRS a émis des propositions. Des discussions avec ses partenaires locaux devraient s'engager. Les premières concerneront des laboratoires évalués lors de la vague D. La même procédure sera ensuite appliquée aux autres unités sans attendre leur renouvellement.

– *Section: Existe-t-il une vision à long terme sur le nombre de postes mis aux concours ?*

M.-Y. Perrin: Pour l'instant l'organisme souhaite calculer ce nombre en compensant les départs à la retraite, son budget ne lui permettant pas de compenser tous les départs.

– *Section: L'organisme envisage-t-il de se désengager de certains laboratoires afin de concentrer ses moyens sur d'autres ?*

M.-Y. Perrin: Le CNRS souhaite dans un premier temps diminuer le nombre de tutelles, mais cette option n'est pas à écarter dans l'avenir.

– *Section: Quel est le processus d'évaluation des demandes de délégations CNRS par les enseignants-chercheurs ?*

M.-Y. Perrin: Un premier avis est émis au niveau local et transmis au CNRS qui les transmet à l'institut principal de rattachement. L'institut donne un avis intégrant l'avis de la section. Ces avis sont ensuite consolidés au niveau de la DASTR, qui assure le dialogue avec les sites.

– *Section: Le CNRS demande-t-il aux enseignants-chercheurs lauréats un retour de leur part à la fin de leur délégation ?*

M.-Y. Perrin : Non, sauf s'ils déposent une demande de renouvellement.

– *Section: Le nom du DAS qui sera en charge de la section à partir du 1^{er} janvier 2019 est-il connu ?*

M.-Y. Perrin: Aucune annonce ne peut être faite pour l'instant.

– *Section: Où peut-on trouver des appels d'offre en lien avec l'interdisciplinarité ?*

M.-Y. Perrin répond que ce type d'appel est affiché sur le site de la Mission pour les Initiatives Transverses et Interdisciplinaires (www.cnrs.fr/mi/). Elle ajoute que les laboratoires de son portefeuille utilisent assez peu ces appels.

III. Dossiers évalués à la demande du Secrétariat Général du Comité National

Pour plus de détails, nous vous invitons à vous reporter au bilan partiel envoyé le 9 novembre 2018.

139 demandes ont été traitées, parmi lesquelles 26 demandes « Unités » et 113 demandes « Chercheurs ». Se sont ajoutées à ces demandes l'examen de 8 confirmations d'affectation des lauréats au concours DR2, ainsi que l'examen des 7 dossiers proposés pour la médaille d'argent et des 17 pour la médaille de bronze. La section a donc examiné durant cette session un total de 171 dossiers.

Unités:

- Création de GDR:
8 dossiers à évaluer, 2 « avis très favorable », 6 « avis favorable »
- Changement de direction d'unité:
2 dossiers à évaluer, 2 « avis très favorable »
- Expertise (projet ou suivi ou intégration équipe ou restructuration):
4 dossiers à évaluer, 2 « avis très favorable », 1 « avis favorable », 1 « pas d'avis »
- Ecole thématique:
12 dossiers à évaluer, 7 « avis très favorable », 5 « avis favorable »

Chercheurs:

- Evaluation à mi-vague de chercheurs:
28 dossiers à évaluer, 26 « avis favorable », 1 « avis différé », 1 « pas d'avis »
- Titularisation (fin de stage):
7 dossiers à évaluer, 7 « avis favorable »
- Changement d'affectation:
3 dossiers à évaluer, 3 « avis favorable »
- Eméritat (renouvellement):
2 dossiers à évaluer, 2 « avis favorable »
- Confirmation d'affectation des lauréats au concours 2018 et désignation de leurs directeurs de recherche:
8 dossiers à évaluer, 8 « avis favorable »

Promotions:

- Candidature pour une promotion CRCN vers CRHC:
21 dossiers à évaluer, 10 classés, 19 possibilités pour l'INSIS, 7 possibilités attendues pour la section 10
- Candidature pour une promotion DR2 vers DR1:
33 dossiers à évaluer, 9 classés, 19 possibilités pour l'INSIS, 7 possibilités attendues pour la section 10
- Candidature pour une promotion DR1 vers DRCE1:
9 dossiers à évaluer, 4 classés, 4 possibilités pour l'INSIS⁵
- Candidature pour une promotion DRCE1 vers DRCE2:
2 dossiers à évaluer, 2 classés
- Propositions pour l'attribution des médailles:
Médaille de Bronze: deux propositions (une femme et un homme)
Médaille d'Argent: deux propositions (une femme et un homme)

Tout comme lors des sessions d'automne précédentes, la section a décidé, afin d'épargner des déceptions aux nominé(e)s qui ne seront pas in fine retenu(e)s par la direction du CNRS, de ne pas communiquer leur nom avant de connaître la décision finale (annoncée généralement en février). La section tient à remercier les directeurs d'unité d'avoir proposé un nombre de candidats plus important que les années précédentes. Elle regrette néanmoins le faible nombre de propositions féminines.

⁵ La section a fait le choix de classer un nombre élevé de candidats comparé au nombre de possibilités pour l'INSIS car actuellement le nombre de DRCE1 en S10 correspond à 7,5% des DR1 et non à 10%. En conséquence, des chercheurs au parcours exceptionnel risquent d'atteindre l'âge de la retraite sans être promus hors classe.